



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3626

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Projet alimentaire métropolitain - Expérimentation visant à mettre en place une filière alimentaire de proximité pour les habitants du quartier du Grand Mas - Attribution d'une subvention à l'association FILAPVaulx

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Charles

**Président** : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burrecand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Deviaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme lehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

**Conseil du 8 juillet 2019****Délibération n° 2019-3626**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Projet alimentaire métropolitain - Expérimentation visant à mettre en place une filière alimentaire de proximité pour les habitants du quartier du Grand Mas - Attribution d'une subvention à l'association FILAPVaulx**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt instaure les projets alimentaires territoriaux. Les articles L 3641-1 et L 3641-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permettent à la Métropole de Lyon d'intervenir dans ce domaine. Dans sa délibération n° 2017-2227 du 18 septembre 2017, le Conseil métropolitain a décidé d'adhérer au réseau national des projets alimentaires territoriaux (RnPAT) dans la perspective de l'élaboration d'une stratégie alimentaire métropolitaine.

Les travaux préalables à la définition de cette stratégie ont montré une importante précarité alimentaire des habitants. Parallèlement, l'analyse des flux alimentaires sur le périmètre de produits locaux défini par la Métropole -soit l'ensemble de la production alimentaire réalisée dans un rayon de 50 km autour de Lyon- a montré qu'une part prépondérante de la production locale (95 %), exportée du territoire, ne bénéficiait pas aux habitants.

L'association Vers une filière alimentaire de proximité pour les habitants de Vaulx en Velin (FILAPVaulx) propose d'explorer ces enjeux en construisant une filière alimentaire de proximité pour les habitants du quartier du Grand Mas situé sur cette commune : l'objectif général est de contribuer à améliorer les conditions d'accès à une alimentation adéquate -en référence au terme de la définition du droit à l'alimentation des Nations Unies- et durable, en particulier pour les habitants en précarité, dans une démarche de relocalisation alimentaire. Cette expérimentation implique de rassembler l'ensemble des acteurs concernés (groupes d'habitants, associations, services publics, producteurs agricoles, transformateurs et acteurs de la distribution, collectivités) pour articuler une filière territoriale. Les représentants des collectivités (Mairie, Maison de la Métropole), du centre social, d'un distributeur et de la profession agricole (Chambre d'agriculture, Association pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR), Association régionale pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB)) ont réservé un accueil favorable au projet, attesté par des lettres d'intérêt pour certains.

**II - Projet**

Le projet dont le budget total s'élève à 305 109 € s'organise en 2 phases : un 1<sup>er</sup> travail de préfiguration visant la définition des actions à conduire, suivi d'un second temps consacré à la construction opérationnelle de la filière.

La phase de préfiguration, pour laquelle le soutien de la Métropole est sollicité, vise à s'assurer de la faisabilité du projet en vérifiant qu'il est possible de :

- constituer une demande suffisante et assez facile à satisfaire en termes logistique, par le regroupement de consommateurs diversifiés et, dans leur majorité, susceptibles de modifier leurs pratiques d'achat et de consommation,

- mobiliser, en lien avec ces consommateurs, les acteurs (producteurs, transformateurs, logisticiens, commerçants) susceptibles de satisfaire cette demande avec une offre variée, de qualité et pérenne,
- obtenir des résultats économiques et sociaux satisfaisants pour les paysans, les salariés, et les consommateurs avec une attention particulière pour les populations en situation de précarité,
- parvenir à articuler ces différents acteurs de façon efficace et satisfaisante pour chacun, en termes de coûts,
- préfigurer les politiques publiques nécessaires à la réussite d'une telle opération.

Elle s'articule autour de 3 volets relatifs à :

- la connaissance des comportements d'achat et des pratiques alimentaires (diagnostic avec une analyse des freins à lever en termes d'évolution),
- la connaissance des possibilités d'évolution de l'offre en production agricole mais surtout en termes de transformation alimentaire, de logistique et de distribution,
- l'élaboration du modèle économique et de l'organisation pour établir, avec la chaîne d'acteurs, les modes de relation, la circulation et la répartition de la valeur : il s'agit de l'innovation majeure du projet.

Le coût total de la phase de préfiguration est évalué à 45 450 €, selon le plan de financement ci-dessous :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
fraîs de personnel (80 jours à 300 €)	24 000	Métropole de Lyon	21 450
stagiaires (indemnisation)	6 950	autofinancement	24 000
prestations extérieures	12 500		
fraîs divers	2 000		
<b>Total</b>	<b>45 450</b>	<b>Total</b>	<b>45 450</b>

La participation de la Métropole est sollicitée pour un montant de 21 450 €, soit 47 % du budget total ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 21 450 € au profit de l'association FILAPVaulx, pour la phase de préfiguration dans le cadre de l'expérimentation visant à mettre en place une filière alimentaire de proximité pour les habitants du quartier du Grand Mas à Vaulx en Velin,

b) - la convention à passer entre la Métropole et FILAPVaulx, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 21 450 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.**

.

.